

Bruxelles, le 5 octobre 2018
(OR. en)

12551/18

**Dossier interinstitutionnel:
2017/0312(NLE)**

**RECH 396
COMPET 626
ATO 64**

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2019-2020) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" et abrogeant le règlement (Euratom) n° 1314/2013 du Conseil
- Adoption

1. Le 1^{er} décembre 2017, la Commission a présenté au Conseil sa proposition de règlement du Conseil sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2019-2020) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"¹.

¹ Doc. 15387/17 + ADD 1.

2. Le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) limite à cinq ans maximum la durée des programmes de recherche et de formation dans le domaine nucléaire². Le règlement (Euratom) n° 1314/2013 du Conseil sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2014-2018) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020"³, en tant que partie intégrante du programme "Horizon 2020", expirera donc à la fin de 2018, tandis que les autres parties du programme-cadre, fondées sur les dispositions correspondantes du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), resteront en vigueur jusqu'à la fin de 2020. La présente proposition vise à assurer la poursuite du programme en 2019 et 2020.
3. Le Conseil a dégagé à une orientation générale concernant cette proposition lors de sa session des 28 et 29 mai 2018.
4. Le Parlement européen a rendu son avis le 11 septembre 2018.
5. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 6 juillet 2018.
6. Les déclarations faites en vue du Conseil figurent à l'addendum à la présente note.
7. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer que le Conseil adopte, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, le règlement du Conseil sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2019-2020) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" et abrogeant le règlement (Euratom) n° 1314/2013 du Conseil, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 12431/18.

² Traité Euratom, article 7.

³ JO L 347 du 20.12.2013, p. 948.